

Méthodes commerciales

Un certain nombre des sociétés de la Couronne ont le monopole dans leur secteur d'activité:

- la Statens Kornforretning (régie de commercialisation des céréales) achète des céréales norvégiennes et étrangères (il s'agit là d'un moyen de soutenir la production de céréales locales);
- la Vinmonopolet A/S (société de alcools de l'État) est chargée d'importer, de produire, de distribuer et de vendre tous les vins et spiritueux;
- la société Norsk Medisinaldepot est responsable de l'importation et de la distribution de médicaments manufacturés et non manufacturés;
- la société Norges Fiskeresdkapsimport (monopole norvégien de l'équipement de pêche) est chargée d'importer le matériel de pêche commerciale.

Cotation des prix

Dans presque tous les cas, les prix doivent être donnés c.a.f. Norvège en dollars canadiens ou américains ou en couronnes norvégiennes.

Modalités de paiement

Les lettres de crédit ne sont pas populaires. Les entreprises préfèrent le comptant contre documents ou le comptant net dans un minimum de 30 jours.

Brevets et marques de commerce

On conseille aux fabricants qui désirent exporter des marchandises en Norvège de faire breveter leurs inventions et d'enregistrer leurs marques de commerce. À cette fin, il suffit de communiquer avec un agent local des marques de commerce ou des brevets.

Les brevets sont octroyés pour une période de 17 ans à compter de la date de dépôt de la demande, sous réserve du paiement des droits annuels de renouvellement. Une demande de brevet doit être présentée avant que l'invention ne soit connue dans un pays, que ce soit au moyen d'une description verbale ou écrite, en ayant été utilisée ou de toute autre façon, avant la date de dépôt de la demande ou la date de